**Procès-Verbal**

**de l’Assemblée Générale Constitutive**

**Le XX/XX/XXXX, à XXX**

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d’une association.

**Sont ainsi présentes et présents :**

Mme ...

M. ....

Mme ....

M. ....

Mme ... est désignée par les membres de l’assemblée pour en assurer la présidence.

Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de M. ... .

**Les points suivants sont inscrits à l’ordre du jour, à savoir :**

1. Présentation du projet d’association ;
2. Présentation, discussion et adoption des statuts ;
3. Election des dirigeants de l’association (bureau ou conseil d’administration selon les cas) ;
4. Pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l’association.

Le président de séance met aux voix les résolutions de l’ordre du jour.

**I. Première délibération**

Les membres de l’assemblée décident à l’unanimité la création de l’association dénommée ....

Dont le siège est à ....

Et dont l’objet est mentionné dans les statuts.

Le siège social peut être transféré par simple décision du comité directeur, la ratification par   
l’Assemblée Générale suivante sera nécessaire.

**II. Deuxième délibération**

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l’assemblée décident à l’unanimité d’adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès-verbal.

**III. Troisième délibération**

Le président de séance rappelle que conformément aux statuts qui viennent d’être approuvés le conseil d’administration est composé de 2 membres au moins désignés par l’assemblée générale. Il sollicite et recueille les candidatures en vue de composer ce conseil d’administration.

Les membres de l’assemblée désignant en qualité d’administrateurs de l’association pour 1 année les personnes suivantes :

Président-e : ....

Vice-président-e : ...

Trésorier-e : ...

Secrétaire : ...

Lesdits membres composent le bureau de l’association.

Les administrateurs déclarent tous n’être frappés d’aucune mesure d’interdiction ou d’une quelconque incompatibilité qui viendrait les empêcher d’exercer les fonctions d’administrateurs.

**IV. Quatrième délibération**

Les membres de l’assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d’un exemplaire du présent procès-verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l’association.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à ...h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ...., le ../../....

(Signatures du président de séance et du secrétaire de séance au minimum - Il est possible aussi de faire signer le procès verbal par toutes les personnes présentes).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le Président, |  | Le Secrétaire, |
| **XXXXX** |  | **XXXXX** |